

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni à la mairie le lundi 27 janvier 2020 à 20 H sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire

Elue secrétaire de séance : Nathalie CORNEC

Excusés : Emmanuelle LE GARREC (pouvoir à Serge DONVAL), Jean-Michel BYA (pouvoir à Marie-Pierre LÉON), Yvon POULIQUEN (pouvoir à Nathalie CORNEC)

Absente : Ana-Cristina HOAREAU

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLUI PRET A ETRE APPROUVE PAR LA CCPLD)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.151-1 et R.151-1 et suivants,

Vu la délibération en conseil de Communauté, en date du 11 décembre 2015, arrêtant les modalités de collaboration entre la CCPLD et les communs membres,

Vu la charte de gouvernance signée par le président de la CCPLD et l'ensemble des maires des communs membres le 3 février 2016,

Vu la délibération du conseil de Communauté, en date du 11 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable,

Vu les débats sur les orientations générales du PADD en date du 24 mars 2017 pour le conseil de Communauté et en date du 6 mars 2017 pour le conseil municipal de PLOUDIRY,

Vu la délibération du conseil municipal de PLOUDIRY en date du 28 janvier 2019 relative à l'avis de la commune sur le projet de PLUi avant son arrêt en conseil de Communauté,

Vu la délibération du conseil de Communauté en date du 6 février 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vu les avis rendus par les communes membres, les personnes publiques associées et consultées ainsi que l'autorité environnementale,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,

Considérant les documents du projet de PLUi prêt à être approuvé,

Après avoir pris connaissance et analysé les pièces du PLUi de la CCPLD prêt à être approuvé, et au regard des discussions en séance :

➡ Le conseil municipal n'émet aucune observation ou remarque sur le PLUi prêt à être approuvé en conseil de Communauté le 28 février prochain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis **favorable** au projet de PLUi prêt à être approuvé en conseil de Communauté le 28 février prochain.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE VOIRIE AVEC LA CCPLD

La mission d'assistance consiste à

1 - la Préparation d'un programme de travaux d'entretien/gros entretien de voirie définit comme suit :

- Elaboration du programme annuel d'investissement ou d'entretien/gros entretien
- Constitution des pièces techniques du dossier de consultation (CCTP, BPU, DE...)

- Suivi des travaux sous les aspects techniques et financiers ainsi que l'accompagnement du maître d'ouvrage à la rédaction des bons de commande, vérification des décomptes et des avenants (cette prestation n'intègre pas la gestion administrative et l'instruction comptable du marché).
- Accompagnement du maître d'ouvrage dans la rédaction des procès-verbaux de réception dans le cadre du suivi des opérations de réception ainsi qu'un accompagnement durant la période de garantie de parfait achèvement.

2 – Suivi des travaux d'entretien/gros entretien

- Suivi des travaux d'entretien/gros entretien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil

DECIDE :

- D'approuver le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le domaine de l'assistance technique voirie et infrastructures pour l'année 2020
- D'autoriser le maire à signer la convention

MODIFICATION DE L'EMPRISE DE VOIRIE A TI BRID

Pour faire suite à la délibération du 18 novembre 2019 et après visite sur le terrain et en accord avec Monsieur Yvon PAPE représentant Le GAEC, la commune vend au GAEC PAPE :

- La parcelle n° 2072 section A d'une contenance de 54 m²
- 1043 m² issus de la parcelle n° 2063 section A

La commune vend également 58 m² issus de la parcelle n° 2063 section A à Madame LAURENT

La commune reste propriétaire de 211 m² issus de la division de cette même parcelle longeant la voie communale.

Les nouvelles parcelles sont en cours de numérotation suite au document d'arpentage dressé par A & T Ouest le 13 janvier 2020.

Les frais de notaires liés à cet acte sont à la charge des pétitionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil donne une suite favorable à cette demande. Soit une vente au tarif de 0.60 € le m².

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REDADEC 2020

La REDADEC est une course relais pour la langue bretonne et a lieu tous les deux ans.

Elle défend le principe « Brezhoneg ha plijadur » « langue bretonne et plaisir »

C'est une opportunité de contribuer au financement de projets qui feront progresser l'usage de la langue bretonne en Bretagne.

La prochaine REDADEC aura lieu 15 mai au 23 mai sur 2020 kms de Carhaix à Guingamp

La course passera sur la commune de Ploudiry le dimanche 17 mai 2020 vers 16h30

Le conseil décide de participer à cet évènement par l'achat d'un km de la course au coût de 250 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter tous les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Les comptes de gestion du trésorier sont adoptés à l'unanimité.
Accord du conseil à l'unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Caisse des Ecoles

Les dépenses constatées en 2019 s'élèvent à 30 583.22 €
Les recettes représentent 35 486.79 €
Le résultat global se conclut par **un excédent de 4 903.57 €**

Lotissement Avel Uhel

Les dépenses de la section d'exploitation réalisées en 2019 s'élèvent à 15 482.80 €
Aucune recette constatée en 2019 soit à zéro €
Un déficit d'exploitation de 15 482.80 € est donc constaté.

Commune

Les dépenses de la section d'exploitation réalisées en 2019 s'élèvent à 522 163.15 €
Les recettes représentent 651 085.73 €
Un excédent d'exploitation de 128 922.58 € est donc constaté.
Les dépenses de la section d'investissement sont de 1 293 280.80 €
Pour cette section, les recettes égalent 1 206 272.55 €.
La section d'investissement présente donc **un déficit de 87 008.25 €**.

Après avoir présenté tous ces comptes administratifs et avant le vote, Monsieur le Maire annonce qu'il ne peut participer aux votes et quitte la salle.
Marie Pierre MOAL, adjointe aux finances, met aux voix tous ces comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du résultat d'exploitation du budget de la Caisse des Ecoles 2019 au budget primitif 2020

L'étude de la section d'exploitation de ce budget laisse apparaître des dépenses de 30 583.22 € et des recettes de 35 486.79 €, soit un excédent de 4 903.57 €.
Les membres de la Caisse des Ecoles décident d'affecter le résultat d'exploitation du budget Caisse des Ecoles 2019 en totalité en recettes d'exploitation du budget primitif 2020 soit **4 903.57 €**.
Cette affectation est votée à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation du budget communal 2019 au budget primitif 2020.

Les dépenses de la section d'exploitation réalisées en 2019 s'élèvent à 522 163.15 €
Les recettes représentent 651 085.73 €.
Un excédent d'exploitation de 128 922.58 € est donc constaté.
Les dépenses de la section d'investissement sont de 1 293 280.80 €
Pour cette section, les recettes égalent 1 206 272.55 €.
La section d'investissement présente donc **un déficit de 87 008.25 €**.
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget de la commune 2019 comme suit :

- Affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes de la section d'investissement sur le budget 2020 : **128 922.58 €**.

Cette affectation est votée à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Un couple d'administrés avec deux jeunes enfants sollicite la commune de Ploudiry pour une aide financière afin de remplacer un ballon d'eau chaude défectueux.

Le devis présenté s'élève à 798 €

Après examen de leur situation financière, le conseil propose un secours de 350 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.